Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 038-213803893-20231212-D_79_2023-DE

Commune de Saint Georges d'Espéranche Isère

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants: 20

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Mesdames et Messieurs Juan COLOMER, Franck REUTER, Valérie VERNAY et Joël TERRY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Agnès MONTEIL, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, Laureen LIPSON, Virginie REVOLAT, Lucas MINHAVA et Delphine BOUSQUET Conseillers municipaux.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs Valérie MICHA FRACHON, André LASSALLE, Frédéric PERROT, Virginie BACCONNIER MIGUET

POUVOIR :Monsieur Frédéric PERROT à Madame Virginie REVOLAT.

Monsieur Henri BERTHET est désigné comme secrétaire de séance.

N°79-2023

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LA RD N°53 ET LA ROUTE DES AYES

Marché à procédure adaptée – Avenant N°1 au marché lot 2 signalisation SIGNAUX GIROD EST

Vu la délibération N°02-2023 en date du 24 janvier 2023, concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire de la commune, approuvant le choix des entreprises par lot, pour un montant H.T de

Lot N°1 VRD : Perrier Centre TPG	384 047.50€
Lot N°2 Signalisation : Signaux Girod	20 495.45€
Lot N°3 Espaces verts Entreprise Genevray	23 417.86€.
Soit un total de	**427 960.81€ HT**

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux complémentaires sont nécessaires pour assurer la sécurité de tous et notamment pour la mise en sens unique de la rue de Péranche avec une signalisation horizontale et verticale.

Vu le rapport établi par le bureau d'études, expliquant que cet avenant rentre bien dans le cadre d'une modification non substantielle ;
Vu les modifications demandées par le maître d'ouvrage ; il est nécessaire d'approuver un avenant N°1 au lot 2 signalisation SIGNAUX GIROD EST.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant N°1 au lot 2 Signalisation SIGNAUX GIROD EST **pour un montant de 6 060.25€ HT soit 7 272.30€ TTC** portant le lot à la somme de 26 555.70€ HT soit 31 866;84€ TTC (29.57% d'augmentation)

- **AUTORISE** Madame le Maire à préparer et signer l'avenant N°1 au lot 2, et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération transmise en sous-Préfecture par télétransmission et affichée sous sa responsabilité

MAIRIE de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE (ISERE)

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire
Brigitte GROIX

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 038-213803893-20231212-D_80_2023-DE

Commune
de
Saint Georges d'Espéranche
Isère

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 décembre 2023
Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 décembre 2023
PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Mesdames et Messieurs Juan COLOMER, Franck REUTER, Valérie VERNAY et Joël TERRY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Agnès MONTEIL, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, Laureen LIPSON, Virginie REVOLAT, Lucas MINHAVA et Delphine BOUSQUET Conseillers municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 23
Présents 19
Votants 20

EXCUSES :
Mesdames et Messieurs Valérie MICHA FRACHON, André LASSALLE, Frédéric PERROT, Virginie BACCONNIER MIGUET

POUVOIR :
Monsieur Frédéric PERROT à Madame Virginie REVOLAT.

Monsieur Henri BERTHET est désigné comme secrétaire de séance

PERSONNEL COMMUNAL : SUPRESSION/ CREATION DE POSTE AU 01/01/2024

N°80-2023

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ à la retraite du responsable du Service Technique.

La personne retenue suite au recrutement n'ayant pas le même grade que son prédécesseur, il convient de créer son nouveau grade et de supprimer le grade du responsable de Centre Technique partant.
Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression et la création de postes telles que décrites ci-après.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE DE PROCEDER*** aux suppressions et créations de postes à compter du 1er janvier 2024 tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE
Technicien 35 h	Ingénieur 35 h

- ***D'AUTORISER*** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités relatives à ces créations et suppressions de postes, et au recrutement du responsable du Service Technique.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

transmise en sous-Préfecture le

affichée le

sous sa responsabilité

MAIRIE de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE (ISERE)

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire

Brigitte GROIX

Le secrétaire de séance,

Henri BERTHET

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 038-213803893-20231212-D_81_2023-DE

Commune
de
Saint Georges d'Espéranche
Isère

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 décembre 2023
Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 20

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Juan COLOMER, Franck REUTER, Valérie VERNAY et Joël TERRY, Conseillers Municipaux délégués, Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Agnès MONTEIL, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, Laureen LIPSON, Virginie REVOLAT, Lucas MINHAVA et Delphine BOUSQUET Conseillers municipaux.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs Valérie MICHA FRACHON, André LASSALLE, Frédéric PERROT, Virginie BACCONNIER MIGUET

POUVOIR : Monsieur Frédéric PERROT à Madame Virginie REVOLAT.

Monsieur Henri BERTHET est désigné comme secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL
Suppression et création de postes – Augmentation du temps d'emploi

N°81-2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le travail des agents, au sein de l'école maternelle, a été réorganisé, en phase expérimentale depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, ceci afin de pallier aux difficultés de recrutement sur de petits temps d'emploi.
Cette expérience s'est avérée positive, et tous les rouages interservices fonctionnent. Il faut maintenant modifier le temps d'emploi de deux agents travaillant désormais en journée continue deux fois par semaine.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE DE PROCEDER*** *aux suppressions et créations de postes à compter du* ***1er février 2024*** *tels que décrits dans le tableau ci-*dessous :

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE
Agent de Maîtrise 30 h 30	Agent de Maîtrise 32 h 30
Agent de Maîtrise 30 h 30	Agent de Maîtrise 32 h 30

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités relatives à cette création et cette suppression de postes.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

transmise en sous-Préfecture par télétransmission le

affichée le

sous sa responsabilité

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire — ***Brigitte GROIX***

Le secrétaire de séance — ***Henri BERTHET***